

Je suis un professionnel en structure médico-sociale et j'accompagne mon résident pour sa téléconsultation



J'appelle un professionnel de santé pour le résident et indique au professionnel que je suis équipé pour la réalisation de téléconsultation.



Le professionnel de santé propose une téléconsultation par Covalia Web.



Je recueille le consentement du résident ou de son représentant légal pour effectuer la téléconsultation et je le trace dans son dossier.



Je donne au professionnel de santé **le numéro du smartphone dédié ou l'adresse mail** si la téléconsultation se fait sur ordinateur (avec webcam et micro) ou sur tablette. Je m'assure que mon équipement reçoit internet (câble, wifi ou 4G). **Je conviens d'un créneau horaire.**



Je reçois **par SMS ou mail** une invitation à une téléconsultation avec un lien pour entrer en visioconférence avec le professionnel de santé au créneau défini.



Je me munis du dossier médical du résident et de son numéro de sécurité sociale.



A l'heure du RDV : je clique sur le lien reçu dans l'invitation et accompagne le patient pour la téléconsultation avec le professionnel de santé.



Durant la téléconsultation, le professionnel de santé peut envoyer l'ordonnance ou toute autre pièce jointe (au format PDF ou image/photo) via Covalia Web. De mon côté, je peux également lui transmettre des documents.



Le paiement de la téléconsultation se fait dans les mêmes conditions que le paiement des consultations en présentiel, en fonction de votre type de dotation.



Une question ?

